



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 48729

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le démantèlement du centre d'orthogénie décidé par les hospices civils de Lyon à l'occasion de la fermeture de l'Hôtel Dieu. La fermeture de ce service, qui assure pourtant plus de 50 % des interruptions volontaires de grossesse (IVG) - voire 100 % en été - est à plus d'un titre très préoccupante. À partir du 11 mai 2009, les IVG susceptibles de complications et celles pratiquées sous anesthésie générale seront transférées au centre hospitalier de Lyon-Sud, qui risque bien évidemment de ne pas pouvoir absorber l'ensemble de l'activité. Que vont devenir les patientes ? Seront-elles obligées d'aller dans le privé, avec les dépassements d'honoraires qui s'ensuivent, ou d'être condamnées au « nomadisme médical », voire d'aller procéder à des IVG dans d'autres pays de l'Europe ? À travers l'exemple de ce cas concret, il aimerait savoir comment, alors que des suppressions massives et injustifiées d'emplois, d'infirmières et d'aides-soignants figurent dans le cadre de la loi hôpital, patients, santé et territoires, elle compte réorganiser la carte sanitaire en France sans créer des déséquilibres discriminatoires d'accès aux soins pour bon nombre de patients sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48729

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4492

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)